


Ce contrat est établi sous format papier pour le consommateur et sous format électronique pour le Producteur et l'AMAP », chacun s'engageant à le conserver sur la durée du contrat.

AMAP Les paniers de la Bergeronnette : Contrat d'engagement		Kombucha		Contrat N° :	
Saison	2023/2024	du	26/05/23	au	26/04/24
					2023 -

Producteur.trice.
Nom : Louis Laury et Corentin Malandain
Brasserie de l'Arrière-Garde
Adresse : 13 rue Principale
25240 Les Villedieu
07 82 87 38 37
 contact@brasserie-arrieregarde.fr

L'adhérent.e
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____

Engagements
le producteur s'engage à
<ul style="list-style-type: none">▪ Livrer, chaque vendredi après-midi. (selon contrat livraison hebdomadaire, bi-mensuelle ou mensuelle)▪ Donner le choix de nos différents produits.▪ Respecter le montant total du contrat, en livraison de paniers.▪ Respecter les adhérent.e.s en livrant des produits de qualité, au juste prix.▪ Être transparent sur le mode de fixation des prix et sur les méthodes de travail.▪ Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des brassages, et accueillir les adhérent-e-s à la Brasserie au moins une fois pendant la saison d'engagement
L'adhérent.e s'engage à :
<ul style="list-style-type: none">▪ Adhérer à l'AMAP « les paniers de la bergeronnette ».▪ Payer la totalité de son contrat, en une ou plusieurs fois. L'ensemble des chèques/espèces sera donné au représentant du producteur le jour de la signature du contrat.▪ Venir chercher son panier chaque semaine tout au long de la durée du contrat, en personne ou par l'intermédiaire d'une tierce personne.▪ Assurer, au moins, une répartition en tant que bénévole, dans la mesure du possible.
Engagements communs :
<ul style="list-style-type: none">▪ Les deux parties s'engagent pour toute la saison.<ul style="list-style-type: none">↳ L'adhérent.e (sauf cas de force majeure) ne venant pas chercher son/ses paniers ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.↳ Le producteur n'arrivant pas au bout de son engagement, remboursera les signataires du présent contrat.▪ Les deux parties s'engagent à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte des AMAP.▪ Soutenir l'agriculture paysanne dans ses risques (aléas climatiques) et ses bénéfices (surplus de production).

Paiements
<ul style="list-style-type: none">▪ En espèces▪ En chèque(s) à l'ordre de : Brasserie de l'Arrière-Garde <p>un chèque, ou deux chèques (débit en mai et en juillet)</p> <p>Attention : merci de noter le mois au dos du chèque !</p>

lieu et dates des répartitions :
Brasserie de l'Arrière-Garde
sera présente une fois par mois : du 26/05/2023 au 26/04/2024, à la Maison de la Réserve

Ce contrat est établi sous format papier pour le consommateur et sous format électronique pour le Producteur et l'AMAP », chacun s'engageant à le conserver sur la durée du contrat.

Je m'engage pour :

Une livraison mensuelle de 10 bouteilles de 50cl de Kombucha (10 bouteilles panachées sur les 4 produits au choix)

	Kombucha Gunpowder Thé vert nature 50 cl	Kombucha Keemun Thé noir nature 50 cl	Kombucha Hojicha Thé vert torréfié 50 cl	Kombucha Éphémère Au gré des saisons 50 cl	Qté bouteilles / livraison
Tarif unité (consigne incluse kombucha, 0,5€)	3,50 €	3,50 €	4,00 €	4,00 €	
26/05/23					
23/06/23					
28/07/23					
25/08/23					
29/09/23					
27/10/23					
24/11/23					
15/12/23					
26/01/24					
23/02/24					
29/03/24					
26/04/24					
Qté/Produits					
Total/Produits	- €	- €	- €	- €	
Caisse obligatoire consignée					5,00 €
Total					

Merci de rapporter les bouteilles rincées à l'eau claire, avec la caisse fournie, le plus tôt possible.

Information importante sur les produits: conservation des bouteilles au réfrigérateur.

Les bouteilles de Kombucha sont consignées au prix de 0,50€ inclus dans le prix de vente

Les distributions de kombucha se font obligatoirement dans des caisses consignées que nous fournissons (consigne de 5€)

NB : Les contenants consignés restent la propriété de la brasserie et doivent impérativement être rendus.

À la fin de la saison, les consignes des contenants rendus sont remboursées et les contenants non rendus sont facturés.

En cas de rupture sur 1 produit, il sera échangé avec un produit de valeur équivalente

Contrat établi en 3 exemplaires (1 / producteur, 1 / consommateur, 1 / AMAP). A conserver sur la durée du contrat.

Attention : contrat définitif : aucune modification possible en cours d'année

Fait à Labergement-Sainte-Marie, le
signature du producteur :

01/04/2023

Fait à Labergement-Sainte-Marie, le
signature du consommateur :